

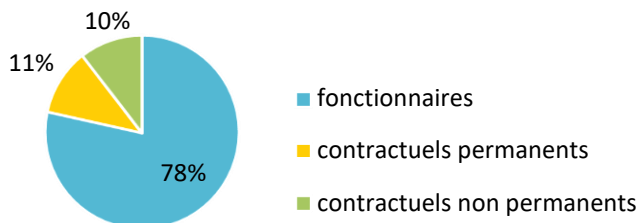
➔ MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

Effectifs

➔ 2 562 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 2 010 fonctionnaires
- > 283 contractuels permanents
- > 269 contractuels non permanents



➔ 10 % des contractuels permanents en CDI

➔ 8 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels

➔ Précisions emplois non permanents

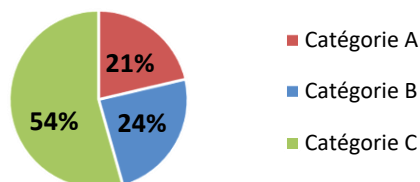
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 43 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

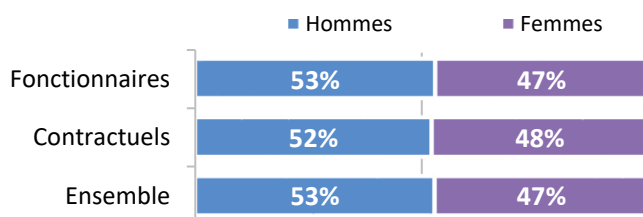
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32%	32%	32%
Technique	46%	40%	45%
Culturelle	17%	21%	17%
Sportive	4%	5%	4%
Médico-sociale	0%	2%	1%
Police			
Incendie			
Animation	0%		0%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

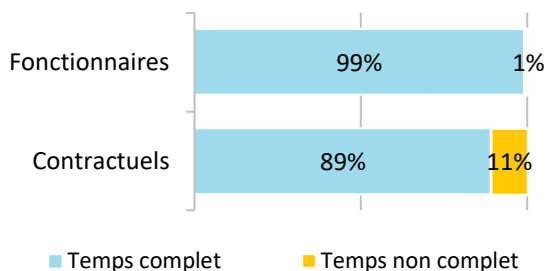


➔ Les principaux cadres d'emplois

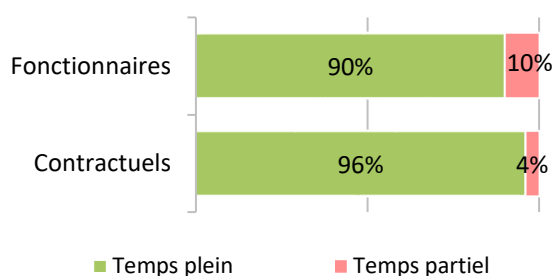
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	25%
Adjoints administratifs	18%
Attachés	10%
Techniciens	9%
Adjoints du patrimoine	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	5%	38%
Technique	0%	3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
16% des femmes à temps partiel

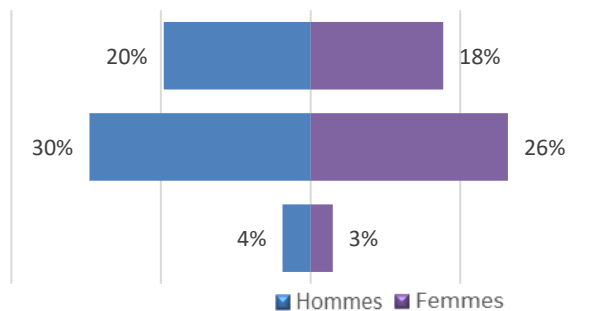
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,17
Contractuels permanents	37,36
Ensemble des permanents	45,96
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	30,01

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

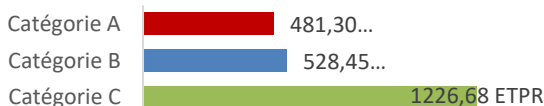
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 2 376,45 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 1 968,34 fonctionnaires
- > 268,09 contractuels permanents
- > 140,02 contractuels non permanents

4 325 139 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 7 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 37 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en congés parental
- > 76 agents en disponibilité

- > 18 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > 41 agents détachés dans une autre structure
- > 17 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- en 2020, 150 arrivées d'agents permanents et 153 départs

33 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
2 296 agents	2 293 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	0,0%
Contractuels	↘	-1,4%
Ensemble	↘	-0,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	29%
Départ à la retraite	26%
Mise en disponibilité	17%
Mutation	13%
Détachement	8%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	35%
Voie de mutation	18%
Réintégration et retour	17%
Arrivées de contractuels	15%
Voie de détachement	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- 879 avancements d'échelon et 200 avancements de grade

- 92 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 53,3 % femmes

dont 70,7 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 22,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	494 717 043 €	Charges de personnel*	112 656 987 €	➔	Soit 22,77 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	----------------------	------------------------------	----------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	73 033 908 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	3 978 398 €
Primes et indemnités versées :	15 987 720 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	541 562 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	994 862 €		
Supplément familial de traitement :	588 718 €		
Indemnité de résidence :	489 430 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 195 €	39 126 €	32 442 €	27 404 €	26 647 €	23 652 €
Technique	54 427 €	47 475 €	36 295 €	29 141 €	27 804 €	23 822 €
Culturelle	42 889 €	33 933 €	31 986 €	26 065 €	26 130 €	23 010 €
Sportive			32 407 €	25 435 €		
Médico-sociale	37 172 €	50 453 €				
Police						
Incendie						
Animation			30 091 €			
Toutes filières	48 109 €	42 054 €	33 838 €	27 409 €	27 218 €	23 587 €

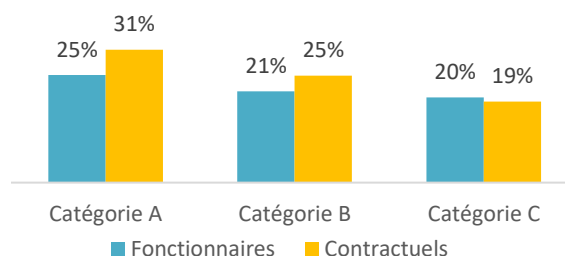
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,89 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	21,45%
Contractuels sur emplois permanents	25,37%
Ensemble	21,89%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 22291 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 252 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> en 2020, 84 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

en 2020, 11 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 25,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,55%	1,70%	4,19%	0,40%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,88%	1,87%	6,26%	0,40%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	15,58%	8,48%	14,70%	1,50%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 32,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 121 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 4,7 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 47 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

138 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 11 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 67 % sont en catégorie C*
- ⇒ 204 361 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
39 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
377 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 31 760 €
Coût par jour de formation : 84 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

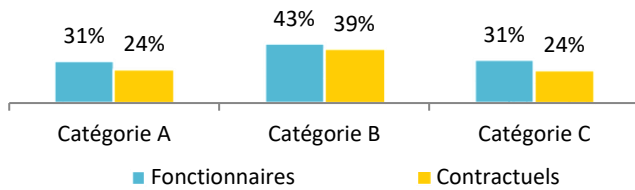
Total des dépenses : 506 362 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Formation

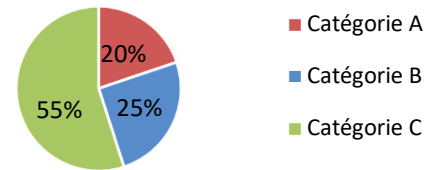
➔ en 2020, 33,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 2 233 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1 jour par agent

➔ 601 420 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	75 %
Autres organismes	24 %
Frais de déplacement	2 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	56%
Autres organismes	35%
Interne à la collectivité	9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	179 075 €
Montant moyen par bénéficiaire	147 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

Relations sociales

➔ Jours de grève

296 jours de grève recensés en 2020

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 6 réunions en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2020 dans la collectivité

➔ Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité
4 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 3